

A tous les syndicats de la branche Navigation de plaisance

Le 4 septembre 2014, nous avons eu deux nouvelles réunions avec la Chambre patronale de la navigation de plaisance :

- Une Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) de 14h00 à 15h30.
- Une Commission Paritaire Sociale, où se négocie la convention collective de 16h00 à 17h15.

CPNE (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi)

Cela fait bien longtemps que nous étions demandeurs d'éléments chiffrés de notre convention collective, nous permettant d'avoir dans la branche professionnelle de la navigation de plaisance :

- ◆ Le nombre d'entreprises,
- ◆ Le nombre de salariés,
- ◆ La répartition par taille des entreprises,
- ◆ La répartition géographique,
- ◆ Etc...

Comme ce sont les premiers travaux de l'observatoire, les comparaisons sont difficiles à faire, nous verrons cela dans les prochaines années.

A l'ordre du jour nous avons aussi :

- ◆ Les agréments des centres de formation pour les CQP.
- ◆ Une discussion sur l'inscription des CQP navigation de plaisance au RNCP.
- ◆ La préparation d'un projet d'accord de branche relatif à la mise en place des CQP.
- ◆ Une saisine de la CPNE sur un accord d'une entreprise relatif au contrat de génération, conclu avec les représentants du personnel.

Sur ce sujet de saisine de la CPNE, la CGT considère que cela n'est que de la foutaise, nous ne sommes pas là pour valider des accords écrits par les seuls employeurs. De plus, les dés sont déjà jetés, si les organisations syndicales de salariés sont contre (ce qui n'est pas toujours le cas), il suffit que les représentants des employeurs soient pour et nous allons sur un constat de désaccord et, de ce fait, l'accord se trouve validé.

Vous comprenez pourquoi la CGT considère que ces saisines sont des foutaises.

LE PROJET D'ACCORD DE BRANCHE RELATIF À LA MISE EN PLACE DES CQP.

D'un projet d'accord, la Chambre patronale a voulu faire passer celui-ci en signature d'accord. **La CGT s'y est fortement opposée, la signature de l'accord n'a pas été mise à l'ordre du jour de la Commission Paritaire Sociale.**

A la lecture du contenu de l'accord, nous ne serons pas signataires, il y a toujours un manque dans la classification de l'ensemble des CQP de la branche.

Commission Paritaire Sociale

LA COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SANTE

Aucune avancée sur le sujet, on nous a rejoué le même argument des décrets non sortis.

Pour rappel, une première discussion avait eu lieu à la paritaire du 13 février 2014 ; la Chambre patronale avait renvoyé la négociation en prétextant que les décrets n'étaient pas sortis.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SANTE
REVOIR LA CIRCULAIRE DE LA BRANCHE NAVIGATION DE PLAISANCE DU 5 MAI
2014 ET LES PROPOSITIONS ET REVENDICATIONS CGT.**

LE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

La Chambre patronale a remis cette question à l'ordre du jour, pour trouver des organisations syndicales de salariés prêtes à trouver un accord, la CFDT et la CGC ont demandé à la Chambre patronale de faire une proposition sur le sujet et ils verront.

Comment des organisations syndicales de salariés osent remettre en cause l'accord ANI, signé par eux-mêmes, qui était déjà un recul pour les salariés, tout en sachant que la Chambre patronale vient de dénoncer l'accord sur l'aménagement du temps de travail de la convention collective.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL
REVOIR LA CIRCULAIRE DE LA BRANCHE NAVIGATION DE PLAISANCE DU 5 MAI
2014 ET LA POSITION DE LA CGT.**

LE TEMPS DE TRAVAIL

Le 25 juillet 2014, la Chambre patronale a dénoncé l'accord sur l'aménagement du temps de travail de la convention collective.

Vous l'avez tous compris le but de la dénonciation de l'accord RTT pour la chambre patronale est de revenir à la négociation et de trouver une, voire plusieurs organisations syndicales pour signer un accord avec un contenu en recul, impactant nos conditions de travail.

A ne pas en douter, les revendications des patrons de la branche navigation de plaisance auront le même impact que celles que revendique le syndicat des grands patrons le MEDEF.

**NOUS DEVONS DONC TOUTES ET TOUS NOUS MOBILISER POUR
QUE LE NOUVEL ACCORD SOIT UN ACCORD CORRESPONDANT
AUX SOUHAITS ET BESOINS DES SALARIES.**

**POUR CELA NOUS DEVONS MOBILISER LES SALARIÉS POUR GA-
GNER UN ACCORD RTT QUI NE SOIT PAS UN NOUVEAU RECU.**